# Dura Lex, Sed Lex

Domitius Ulpianus 160 – 220 p.C.

AMDG, 11 novembre 2014

Dr Werner Häfliger

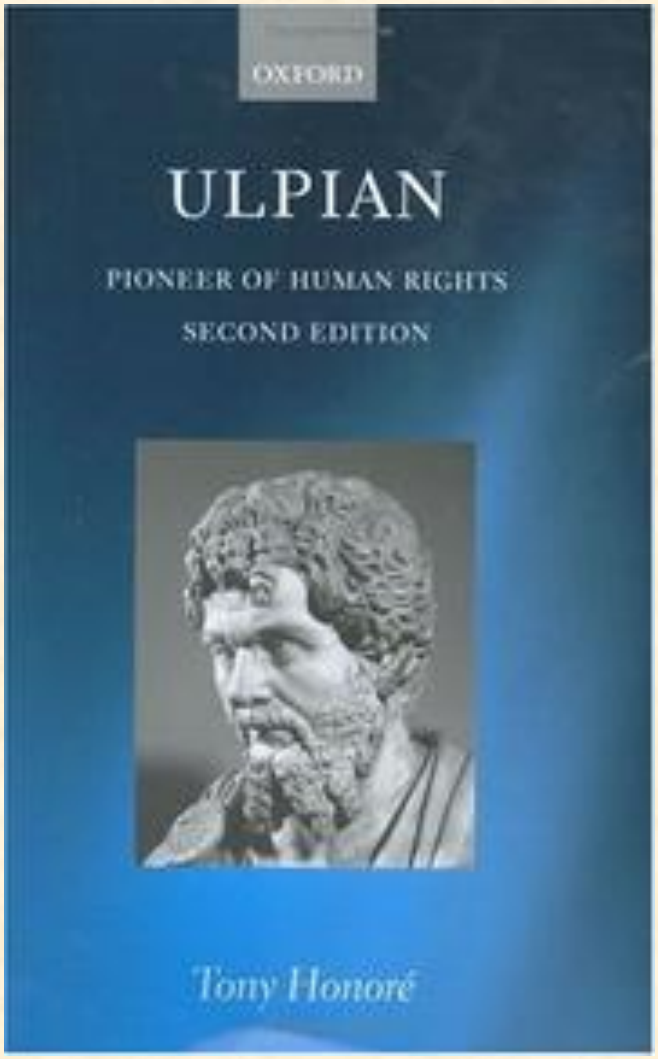
OXFORD
ULPIAN
PIONEER OF HUMAN RIGHTS
SECOND EDITION
Tony Honoré

# Le patient
# Le droit des assurances sociales
# Le médecin-dentiste

Chaque médecin-dentiste est un acteur parmi d'autres dans le système de santé suisse.

Il porte sa part de responsabilité pour le bon fonctionnement de ce système.

# Les connaissances apportent

amélioration de la relation avec le patient

moins de contestations

moins de problèmes avec la facturation

moins de travail administratif

moins d'énèrvement

amélioration du fonctionnement du cabinet

# Programme de ce soir

Assurance accident

Organisation juridique

Assurance invalidité

Le tarif

L'aide social

La LAMal

# Bibliographie

Droit social, Volume II, Droit des assurances sociales
Anne-Sylvie Dupont et al., 2012 Helbing Lichtenhahn, Bâle

Annuaire de l'assurance maladie suisse, santé suisse, 2014

AI Assurance-Invalidité 2012, Centre d'information AVS/AI

Tarif dentaire, Service centrale des tarif médicaux (LAA)

Dossier Assurances sociales 2014, Keiser Verlag, Lucerne

# Accident

LAA (Loi Assurance Accident)
LAMal subsidiaire

# BASE Jump

Courtesy Dr Durrer
Lauterbrunnen

# Qui paye?

# Qui paye?

## Entreprises téméraires: LAA 39, OLAA 50

Réduction des prestations jusqu'à 50%

-Base-Jumping

-Hydro-Speed

-Fullcontact

-Destruction de verre à main nue

-Plongée > 40m

-et autres

Recommandation SUVA 2010

# Qui paye?

## Dangers extraordinaires: LAA 39, OLAA 49

Pas de prestations en cas de:

- service militaire à l'étranger
- participation à des actes de guerres ou terroristes

# Qu’est-ce que c’est un accident ?

# Qu'est-ce que c'est un accident ?

Définition: LPGA art. 4

(Loi sur la partie générale générale du droit des assurances sociales)

Est réputé accident toute atteinte dommageable , soudaine(1) et involontaire(2), portée au corps humain par une cause extérieure(3) extraordinaire(4) qui compromet la santé(5) physique, mentale ou psychique ou qui entraîne la mort.

Le suicide

Incident de décompression (plongée)

Incident de mastication

Accident?

# Incident de mastication

Les jurisprudences du tribunal fédéral sont différenciées selon le cas.

- noyau de cerise dans confiture de la grand-mère (9C_553/2013)

- objet dans risotto (8C_1034/2009 )

# Incident lors d'une anesthésie tronculaire chez le médecin-dentiste

Le patient subit une lésion permanente du nerf alvéolaire inférieure suite à une anesthésie Spyx. Le praticien a piqué à plusieurs reprises et touché probablement le nerf lors de ces multiples injections.

8C_535/2012

Accident? Si oui il faut 5 éléments:

soudain(1) et involontaire(2), porté au corps humain par une cause extérieure(3) extraordinaire(4) qui compromet la santé(5)

# Facteur externe

Der äussere Faktor ist ungewöhnlich, wenn er - nach einem objektiven Massstab - nicht mehr im Rahmen dessen liegt, was für den jeweiligen Lebensbereich alltäglich und üblich ist (BGE 129 V 402 E. 2.1 S. 404).

# LAA
# Loi Assurance Accident
# 1984
# (LAMA 1914)

# LAA

La causalité naturelle

La causalité adéquate

# Causalité en assurance accident

La causalité naturelle a pour objet la sélection, parmi un nombre théoriquement indéfini d'éléments, des conditions dont on ne peut pas faire abstraction sans que le résultat ne se produise pas du tout, qu'il ne survienne pas de la même manière ou à la même époque.

Nombre indéfini d'éléments = Chaine de causalité.

# Théorie de la causalité adéquate

Selon la théorie de la causalité adéquate inspirée par le philosophe allemand von Kries à la fin du XIXe siècle, le dommage doit être rapporté à celui de ses antécédents qui était propre à le produire suivant le cours naturel des choses ; la cause adéquate est donc la cause qui, normalement, entraîne toujours un dommage de l'espèce considérée, par opposition aux causes qui n'entraînent un tel dommage que par suite de circonstances extraordinaires.

Fondée sur l'étude mathématique des probabilités, il s'agit d'une théorie de la norme.

# Causalité exemple

Un paysan chute de son tracteur et se présente 1 semaine après chez le dentiste.

Examen: pas de lésion apparente, prothèse partielle simple sup, paro. avancée ante finem de toutes les dents restantes (6 dents)

Diagnostic: subluxation avec mobilité augmentée 24 et 25 (absence de Rx récentes)

Thérapie: ex sup. tout et transformation de prothèse partielle en totale

Accident?

Causalité naturelle?

Causalité adéquate?

# LAA
## Loi sur l'assurance accidents

Prestation en cas d'accident:

Soins aigues

Soins à long terme

Perte de gain

Rente

Indemnisation en cas d'atteinte à l'intégrité

# LAA
## Loi sur l'assurance accidents

Assurance obligatoire pour les travailleurs en Suisse

Assurance facultative possible pour les autres habitants

Couvre accident prof., non-prof., et maladie professionnelle

Assureurs: SUVA,  autres assureurs LAA

LAA 39, OLAA art. 47 – 51:  Réduction ou refus des prestations

OLAA annexe 1: Maladies professionnelles

OLAA annexe 3: Atteinte à l'intégrité corporelle

Budget environ 6 mia

# Quelques chiffres

SUVA 2013: 10’471 accidents impliquant les dents

85% reconnue comme accident

LAMal subsidiaire: difficile à obtenir des chiffres

Grande caisse maladie suisse: 1500 cas accident par an

« souvent refus partiel car notion accident pas rempli »

# LAA

Traitement médical: Art. 10 LAA

Libre choix du soignant et de la pharmacie.

Traitement approprié (LAA art.10), rémunération économique (LAA art. 54a, 2001)

Les assureurs ont leur propre service médical. La loi ne le précise pas .

SUVA: médecin d'arrondissement

**C'est l'assureur qui commande et peut imposer le choix du traitement!**

En principe l'assuré a droit à des soins visant à rétablir la situation avant accident (état avant acc. est à considérer)

Voie de droit selon LPGA:

Patient peut recourir auprès du tribunal cant. des ass. soc.

Voie de droit: Art. 57 LAA

Litiges entre assureurs et médecin-dentiste sont réglés par un tribunal arbitral désigné par le canton. Le patient est exclu de la procédure.

Un praticien peut être exclus par décision d'un tribunal arbitral

# Accident et atteinte à l'intégrité corporelle

Patient 45 ans, surpoids, fait un check chez med. dent. avant chir. baryatrique. Proposition: ex 38 et 48 calmes. Problème 48 > ad spécialiste. Incident « crack » lors de la mastication 2 semaines post ex. Retard de guérison. Ex 47. Pus.

CT et IRM 4 mois après ex 48

Diagnostic: fracture, ostéomyélite > Op: greffe iliaque, plaque

Expertise 6 mois post op: déficit léger V3 et du rameau buccal du nerf facial, troubles mineurs de l'élocution à la fin de la journée

Qui paye? Suite?

# Indemnisation des atteintes à l'intégrité selon LAA (tables SUVA)

Exemple:

Déficits et troubles des nerfs crâniens: nerf mentonnier un côté: 5%

Prothèse totale: 25%

Grave atteinte à la mastication: 25%

Il s'agit en outre de prendre en considération la partie apparente de la denture (région esthétique)

On tiendra compte de l'état antérieur, indépendant de l'accident, pour évaluer l'atteinte.

# Facture LAA

Tiers payant, valeur du point 3.10, débiteur assureur

Indication no accident

Toujours établir un devis

Tarif laboratoire nouveau: valeur 1.00 (à vérifier!)

Dépassement honoraires interdit

Pas de participation du patient (ni franchise ni quote part)

Conseil:

Etablir et « défendre » un bon plan de traitement par écrit

Ne pas abuser (devis est en générale contrôlé)

Ne pas se fâcher, patience

Souvent ce n'est pas un accident (en cas de doute facture privée)

# Organisation juridique

# Organisation juridique

Constitution fédérale du 18 avril 1999

# Constitution Fédérale

## extraits

Art 111 et 112: Prévoyance vieillesse, survivants et invalidité

Art 112a: Prestations complémentaires

Art. 112b: Encouragement à l'intégration des invalides

Art. 113: Prévoyance professionnelle

Art. 114: Assurance-chômage

Art. 115: Assistance des personnes dans le besoin

Art. 116: Allocations familiales et assurance-maternité

Art. 117: Assurance-maladie et assurance-accidents

www.admin.ch: droit fédéral

# Organisation juridique

Constitution fédérale du 18 avril 1999

LPGA: Loi fédérale du 6 octobre 2000 sur la partie générale du droit des assurances sociales

OPGA: Ordonnance du 11 septembre 2002 sur la partie générale du droit des assurances sociales

# LPGA

## Chapitre 4: Disposition générales et procédure

Art. 27: Devoir d'information (caisse > patient) TF 9C-97/2009

Art. 28: Collaboration du patient

Art. 30: Transmission obligatoire entre assureurs sociaux

Art. 32: Assistance administrative

Art. 33: Obligation de garder le secret

Art. 47: Consultation du dossier

Art. 49: Décision

Art. 52: Opposition

Art. 56: Droit de recours

Art. 57: Tribunal cantonal des assurances

# LPGA art. 27: Devoir d'information (assureur > patient) TF 9C-97/2009

Une patiente avec résidence en Suisse se fait soigner en France voisine. Elle envoie à sa caisse maladie une demande de prise en charge du traitement. La caisse demande une estimation des coûts. Puis plus rien. La patiente se fait soigner et envoie la facture à l'assurance qui refuse de payer.

Elle saisi la justice.

# Organisation juridique

Constitution fédérale du 18 avril 1999

LPGA – OPGA

# Organisation juridique

Constitution fédérale du 18 avril 1999

LPGA

LAA LAI LAMal LPP AVS LAC

avec leurs ordonnances: OLAA, OIC, OAMal, OPAS . . .

Qui légifère? Qui rédige les ordonnances?

# Chiffres

Dépenses globales pour le social: 25% en 2012 du PIB (France: 33%)

Dépenses sociales 2010: 152,73 mia
Prestations sociales pour la maladie: 39,2 mia
Prestations sociales pour la vieillesse: 61,5 mia
Assurance obligatoire LAA: 6 mia
Assurances invalidité LAI: 9,2 mia
Prest compl. invalidité: 1,7 mia
Assurance chômage AC: 7,12 mia
AVS: 36,6 mia
Prest compl. AVS: 2,2 mia
LPP: 43 mia

source: admin.ch

# Dépenses pour la santé

- 2013: 71,3mia

Prévision

- 2017: 77,6mia
- 12% du PIB

Source: NZZ du 5.11.2014, p.25 (BFS, SECO, KOF-ETH)

# Zahnarztkosten vs. Arztkosten

**Jährliche Gesamtausgaben in der ambulanten Versorgung von 1995 bis 2011 in Mrd. Schweizer Franken**

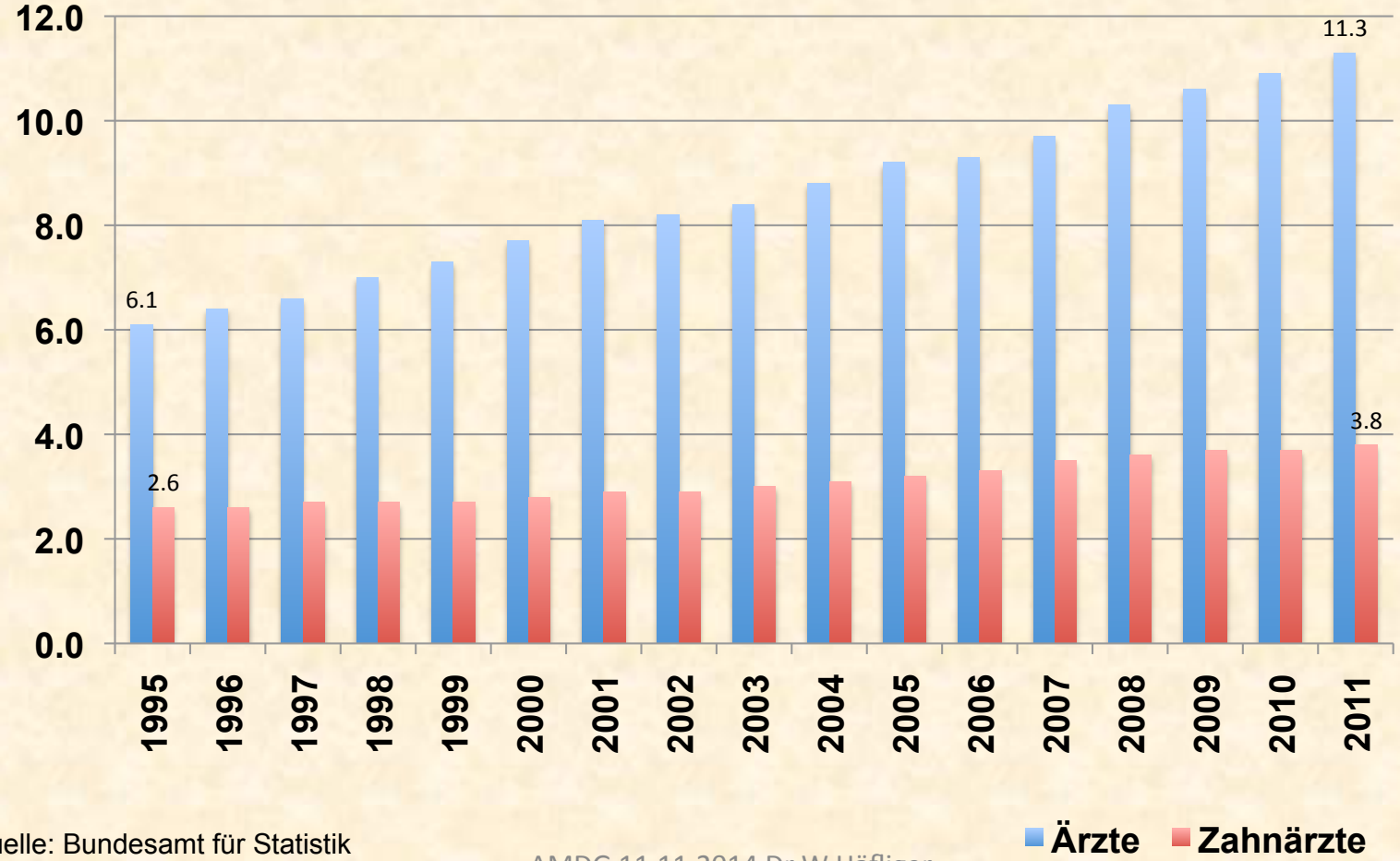


Courtesy
Dr Keller F

Quelle: Bundesamt für Statistik

# Dépenses soins dentaires 2012

(info Dr Keller)

3’886mio dont 400mio pour labo dentaire

- 5.7% frais globaux de la santé

260mio pour les assurances sociales (6.7%)

(sans services sociaux)

Assurances privées: 156mio (4%)

# LAI
# Loi sur l'assurance invalidité
1960

## Définition de l'invalidité LPGA art.8

Est réputée invalidité l'incapacité de gain totale ou partielle qui est présumée permanente ou de longue durée.

(notion économique)

Ne pas confondre avec

- Atteinte à l'intégrité corporelle (notion médicale)

(www.admin.ch OLAA, annexe 3 dernière page)

# LAI
# Loi sur l'assurance invalidité

## Art. 1a: But

Prévenir, réduire ou éliminer l'invalidité grâce à des mesures de réadaptation <u>appropriées, simples et adéquates (geeignet, einfach, zweckmässig)</u>

> approprié – adéquat (synonyme??)

Compenser les effets économiques

Aider les assurés à mener une vie autonome et responsable

# LAI
# Loi sur l'assurance invalidité

Financé par cotisation % sur le revenu

Prime de tête pour personnes sans revenu

Budget env. 9,2 mia (10% pour mesures médicaux)

Organisation:

Offices AI cantonaux, art. 54

Service médicaux régionaux SMR, art. 59

(pas de médecin-conseil comme dans la LAMal)

# LAI

Détection précoce, communication art. 3a - c

Réadaptation, réinsertion

<u>Mesures médicales en cas d'infirmité congénitale</u>

Moyens auxiliaires

Indemnités, rentes

Assurance de rente >> Assurance d'Insertion!

# LAI

Définition LPGA article 3:

2 Est réputée infirmité congénitale toute maladie présente à la naissance accomplie de l'enfant

# LAI
## Mesures médicales en cas d'infirmité congénitale selon article 13 LAI

RAI Règlement sur l'assurance-invalidité chapitre II

Art. 2 à 4: mesures médicales

- OIC Ordonnance concernant les infirmités congénitales
- Liste des infirmités congénitales, chapitre IV Face (OIC 201 à 218)

www.admin.ch droit fédéral, recherche: OIC

# LAI/RAI

<u>La demande, article 65 RAI</u>

Celui qui veut exercer son droit aux prestations de l'assurance doit présenter sa demande sur formule officielle.

Cette demande doit être déposée auprès de l'office AI.

<u>Opposition: article 69 LAI</u>

Auprès du tribunal des assurances (soumis à des frais de justice, art. 69 f et g)

# AI exercices

Un patient handicapé de 55 ans se présente au cabinet. Il dit « être à l'AI ». Qu'en pensez-vous et que proposez-vous?

Une maman avec son enfant de 15 ans vous consulte. L'OPT montre une agénésie de 24 et 25. Que faites vous?

Les parents d'un enfant trisomique 21 demandent de corriger chirurgicalement l'épicanthe.

Une jeune femme de 25 ans aimerait corriger sa classe III. L'analyse de la Rx télé montre une angle ANB de -2°. Est-ce que l'AI prend en charge?

Un patient de 19 ans, opéré d'une fente labio-palatine, vous consulte. Il manque la 22, plaque ++ et carie ++. Proposition?

# Facture AI

Tiers payant, valeur du point 3.10, indiquer NIF
Indication no AVS (nouveau) et no AI du patient
En principe sans devis
Tarif laboratoire nouveau: valeur 1.00 (à vérifier!)
Dépassement honoraires interdit
Pas de participation du patient (ni franchise ni quote part)

Conseil:
Attendre réponse AI
Bien informer l'office AI
Ne pas abuser, pas de contrôle systématique
Ne pas tirer en longueur les traitements
Ne pas se fâcher, patience

# Le Tarif

Qu’est-ce que c’est un tarif ?

LAMal art. 43

# Le Tarif

Qu'est-ce que c'est un tarif ?

Il doit répondre à une réalité économique:

Frais, amortissement, bénéfice, revenu comparable, réserve etc.

Le tarif est négocié entre les partenaires sociaux ou imposé par une autorité

# Quel type de tarif?

# Quel type de tarif?

Tarif à l'acte

Tarif par temps (heure, journée)

Tarif par capitation

Salaire

Forfait journalier (par ex par jour)

Forfait global (budget global)

DRG (par cas)

# Qui édicte un tarif?

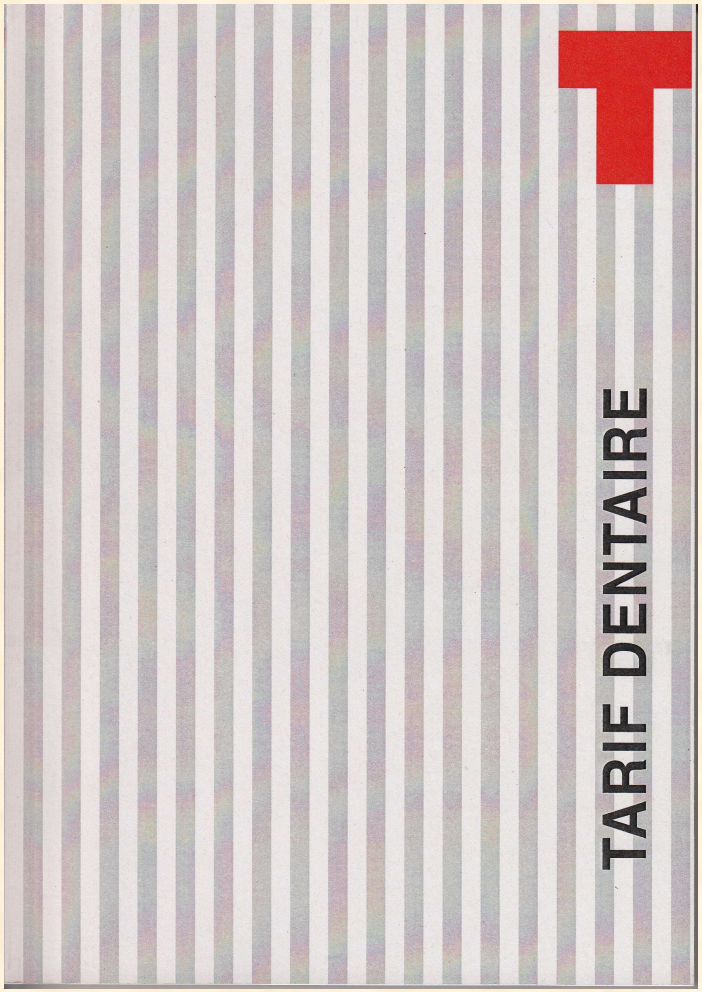

# Qui édicte un tarif?

Le tarif dentaire est négocié entre les partenaires sociaux:

SSO, LAA(CTM), OFAM, OFAS, assureurs

Qu'en pensez-vous de la votation du 18 mai 2014 concernant la médecine de famille?

# Le tarif dentaire SSO

« appartient à la SSO »

Le tarif est une convention entre la

SSO, CTM, OFAM et AI

qui constituent une commission paritaire

et une convention entre SSO et Santé Suisse

LAMal 43 al 5, 46, 48

(voir Tarif Dentaire chapitres B et P et www.ztm.ch)

# Principe d'un tarif

LAMal 43

## Tarif fixe pour (protection tarifaire LAMal 44)

LAMal, LAA, AI, AM

bénéficiaires de prestations complémentaires

soins requérants d'asile

## Tarif privé

application d'un tarif équitable pour chaque patient

variation nombre de points +/- 15%

la SSO publie régulièrement la valeur max du point: 5.80

# Le tarif dentaire

Est un tarif à l'acte

(basé sur le temps de cet acte et les calculs économiques)

avec un nombre de points variable

avec une valeur de point variable

Exemple:

1ère consult. 4000: 21 (pp 18-24) x 2.80 à 4.50 (valeur max?)

(le TFA admet des honoraires privées Tarmed x 1.5 à 2)

Positions au temps:

4024, 4025, 4026, 4047, 4049 (base 1994: 108pts/h)

# La facture – qui paye?

Le patient « out of pocket »

Le patient dans le tiers garant (LAMal)

L'assurance - tiers payant obligatoire: LAA, AI, AM

L'assurance - tiers payant par une convention selon LAMal

L'assurance – tiers soldant: cession de créance (patient reste débiteur)

Dépassement d'honoraires? LAMal art. 44: Protection tarifaire

Facturation OAMal 59: ce que doit contenir une facture

# Conclusion

Une bonne facture structurée et lisible évite de perdre du temps et vous protège de beaucoup de tracasserie.

Vous êtes plus crédible devant le patient en connaissant les rouages des assurances sociales.

# Aide social et prestations complémentaires

Constitution fédérale

Art. 112a: Prestations complémentaires

1 La Confédération et les cantons versent des prestations complémentaires si l'assurance-vieillessse ne couvre pas les besoin vitaux.

Art. 115: Assistance des personnes dans le besoin

Les personnes dans le besoin sont assistées par leur canton de domicile.

# Aide social en Suisse en 2011

les retraités sous le seuil minimal

la population active sous le seuil minimal

les immigrés, refugiés, demandeurs d'asile

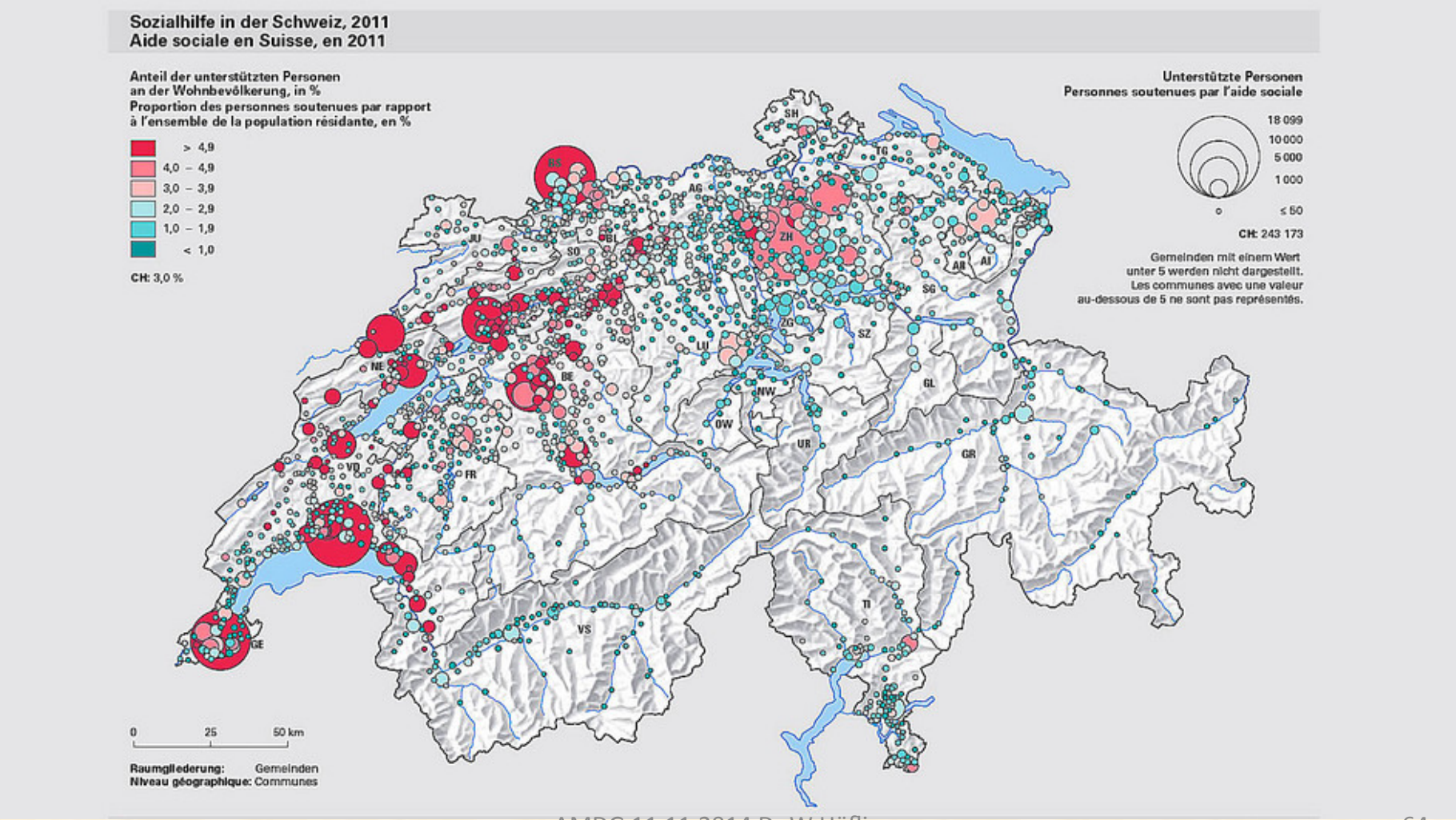

# Requérants d'asile et sans papiers

La confédération verse un forfait global aux Cantons pour couvrir la totalité des prestations de l'aide social. Les cantons désignent un bureau de coordination pour assurer la liaison avec l'Office fédéral de migration (ODM).

Les prestations dentaires doivent être « minimales » dans l'intérêt du patient « permettant de combattre la douleurs et de maintenir la denture »

Mise en place d'un responsable « dentiste-conseil » par canton pour combattre les abus et faire respecter ces principes.

Réponse du Conseil fédéral du 07.07.1999 à la question 99.1028

# A. Enfants bénéficiaires d'aide sociale
# B. Enfants de requérants d'asile

A. Lutter contre la douleur

   Maintenir la faculté de mastiquer
   Maintenir les zones de soutien

   Eviter les traitements sous narcose

B. Lutter contre la douleur
   Maintenir la faculté de mastiquer
   Eviter les traitements sous narcose

Ass. des médecin-dentistes cantonaux de la Suisse (AMDCS), juillet 2007

# Canton de Genève

aide social 1000 coll.
25000 personnes assistés
ASOC 260mio (dont 20mio pour refugiés)

Hospice Générale HG

Soins dentaires: devisé 6mio, accepté 1.5mio

# Hospice Général

Histoire: fondation privée > assistance publique

Soins minimales (simple, adéquat et économique)

Bénéficiaires

Fin de droit, prisonniers, « cas sociaux », requérants d'asile

# Service de prestations complémentaires

Bénéficiaires:

Rentiers AVS et AI, orphelin et veuve avec rente
Prestation dépend de la fortune du patient

Traitement: simple, économique et approprié

Budget de 400mio, dont 7mio pour ttt dentaire
Allocation d'une somme fixe qui peut être complétée par le patient

# Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) du 18 mars 1994

En vigueur depuis 1996

# Que veut dire « maladie » ?

# Définition de la santé selon l'OMS

La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

# La santé selon Huber M. et al.
# How should we define health?
# BMJ.2011;343:235-7

« la capacité d'adaptation et d'auto-détermination »

complété par Prof. Stalder Hans

« sur le plan physique, psychique et social »

Source: BMS, 2014; 95:42, p 1590

# Définition de la santé selon LPGA

LPGA article 3:

1 Est réputée maladie tout atteinte à la santé physique, mentale ou psychique qui n'est pas due à un accident et qui exige un examen ou un traitement médical ou provoque une incapacité de travail.

2 Est réputée infirmité congénitale toute maladie présente à la naissance accomplie de l'enfant

# LAMal
# articles clefs

- Article 32 Conditions
- Article 57 Médecins-Conseils

# LAMal
# article clef

Art. 32 Conditions

Les prestations mentionnées aux art. 25 à 31 doivent être efficaces, appropriés et économique. L'efficacité doit être démontrée selon des méthodes scientifiques.

L'efficacité, l'adéquation et le caractère économique des prestations sont réexaminés périodiquement.

allemand: WZW-Artikel

LAMal Art. 32

- Efficace
- Adéquat
- Economique

➢ OAMal 77 Garantie de qualité

Les fournisseurs de prestations ou leurs organisations Élaborent des conceptions et des programmes en matière d'exigences de la qualité des prestations et de promotion de la qualité

# Article 32 exemple

- Ablation du matériel d'ostéosynthèse
- Extraction de dents de sagesse calme chez l'adulte
- Chirurgie des ATM
- Timing des opérations
- Céramique - composite

Quid liberté thérapeutique?

# LAMal
# article clef

Art. 57 Médecin-conseils

Mais que fait le médecin-conseil??

# Art. 57: Médecin-conseil exemple

Un médecin demande la prie en charge d'un médicament nouveau pour le traitement d'une tumeur agressive.

Que faire?

1. Recherche dans compendium, indication
2. Recherche liste de spécialité
3. Recherche sur les site internationaux: FDA, EMA,Orphanet
4. Recherche de littérature (RCT) sur Pubmed et autres sources
5. Est-ce que art. OAMal 71a et/ou 71b peut être appliqué?

# Quel prix pour un médicaments?
# Combien vaut une année de vie?

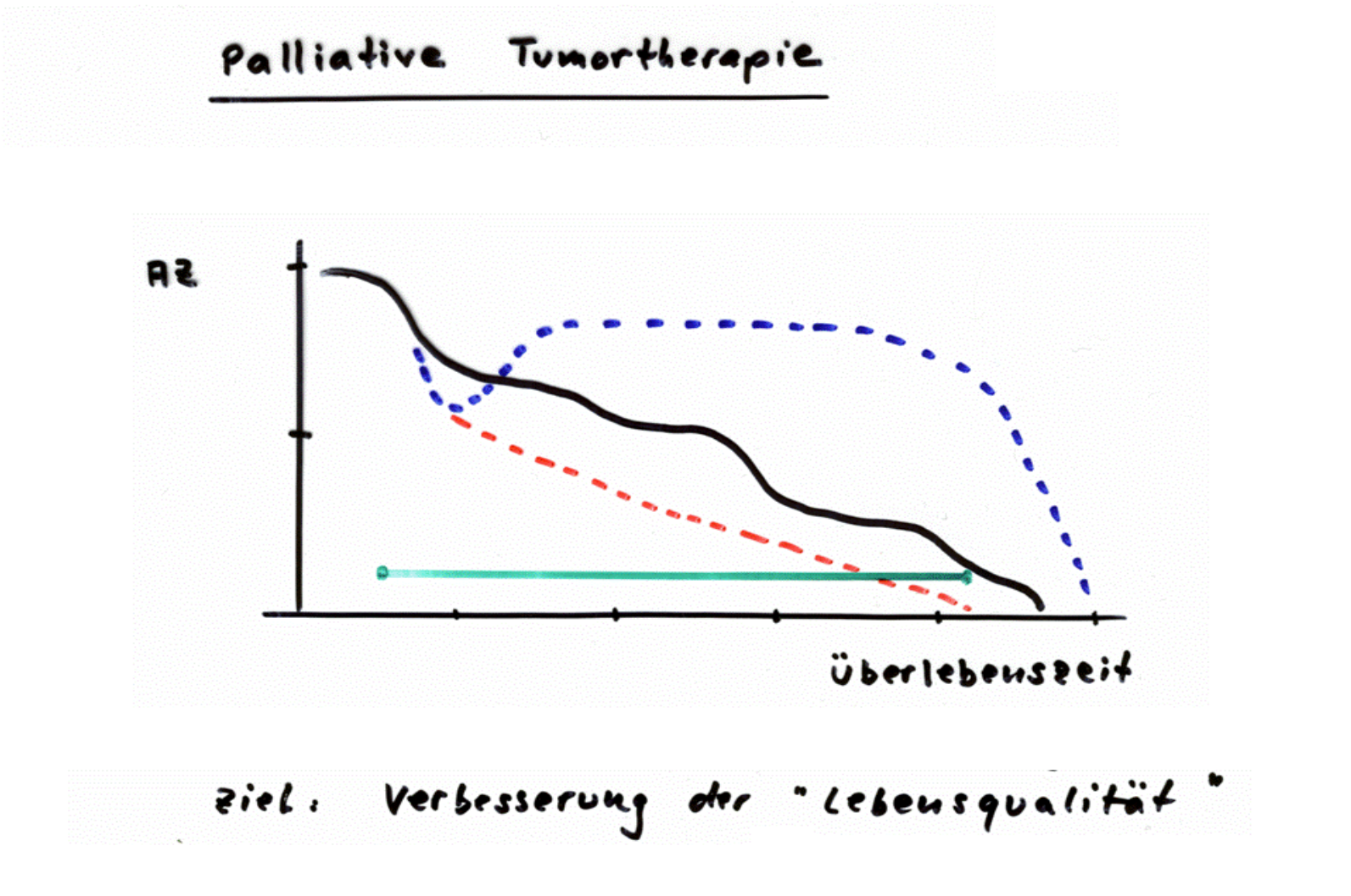


D'après Nadig Jürg, Onkologie für VA, 2012, Winterthur, en remerciant

# Combien vaut une vie?

- 1 année dialyse 120’00.-
- Sauvetage d’un spéléologue dans la grotte Riesending en Autriche: > 1mio
- Tribunal fédéral «Myozym-Entscheid» 9C_334/2010).
  Die obligatorische Krankenpflegeversicherung ist offensichtlich nicht in der Lage, für die Linderung eines einzigen Beschwerdebildes einen derartigen Aufwand zu bezahlen. Ist der Aufwand nicht verallgemeinerungsfähig, so kann er aus Gründen der Rechtsgleichheit auch im Einzelfall nicht erbracht werden.

# Art. 57: Médecin-conseil
# exemple concret

Demande de prise en charge d'injection de Botox dans le cadre d'un traitement d'un bruxisme sévère.

Que faire?

1. Recherche dans compendium, indication
2. Recherche liste de spécialité (LS)
3. Recherche sur les sites internationaux: FDA, EMA,Orphanet
4. Recherche de littérature (RCT) sur Pubmed et autres sources
5. Est-ce que OAMal art. 71a et/ou 71b peut être appliqué?

# Art. 57: Médecin-conseil

Le médecin conseil applique article 32

**Efficace – Adéquat – Economique**

Il donne un avis à l'assureur. Il évalue en toute indépendance.

Est-il vraiment indépendant?

Est-il assez compétent?

(obligation d'une formation spécifique de MC, et de FC)

Pourquoi les méd. conseils peuvent avoir des avis divergents?

# La LAMal – fiche signalétique

- AOS, assurance obligatoire des soins
- Première version 1994 (1996)
- Obligatoire pour personnes domiciliée en Suisse
- Prime par tête
- Budget 64 mia, dont 24 mia à la charge de l'AOS
- Gérée par des caisses-maladie
- Assurance accident, au cas ou aucune autre assurance-accidents n'en assume la prise en charge

# LAMal

Art. 25 Prestations générales en cas de maladie

Art. 31 Soins dentaires

Art. 35 Fournisseurs de prestations

a. les médecins

b. les pharmaciens

c. les chiropraticiens

d. sages-femmes

e. – n. divers

Art. 36 Médecins

1 Sont admis les médecins titulaires du diplôme fédéral et d'une formation post-graduée reconnue par le Conseil fédéral

3 Les dentistes sont assimilés aux médecins pour les prestations prévues à l'article 31

# LAMal

Art. 31 Soins dentaires

L'assurance obligatoire des soins prend en charge des coûts des soins dentaires:

a. s'ils sont occasionnés par une maladie grave et non évitable du système de la mastication, ou

b. s'ils sont occasionnés par une autre maladie grave ou ses séquelles, ou

c. s'ils sont nécessaires pour traiter une maladie grave ou ses séquelles.

Elle prend aussi en charge les coûts du traitement de lésions du système de la mastication causées par un accident

# Dentaire? Qu'est-ce que c'est? Quelle définition?

- Anatomique (dento-alvéolaire, cavité buccale, max. et mandibule)
- Pathologique (dent, gencive, muqueuse, os)
- Fonctionnel (occlusion, mastication, prononcer, avaler)
- Thérapeutique (méd. dent., médecin, PT, tech.)
- Tarifaire (tarif dentaire, Tarmed, tarif tech.)
- Juridique (Erkrankung des Kausystems)

# Article 31, OPAS 17 à 19a
# Les classiques

Dent de sagesse incluses (130 V 464, 2004)

Communication bucco-sinusienne (voir tarif dentaire 4267 fistule)

Ostéomyélite

BRONJ

Dysgnathies

Notez que cet article (par rapport à l'LPGA 3 et LAMal 25) demande un diagnostic! (liste OPAS)

Faites un bon dossier avec un diagnostic.

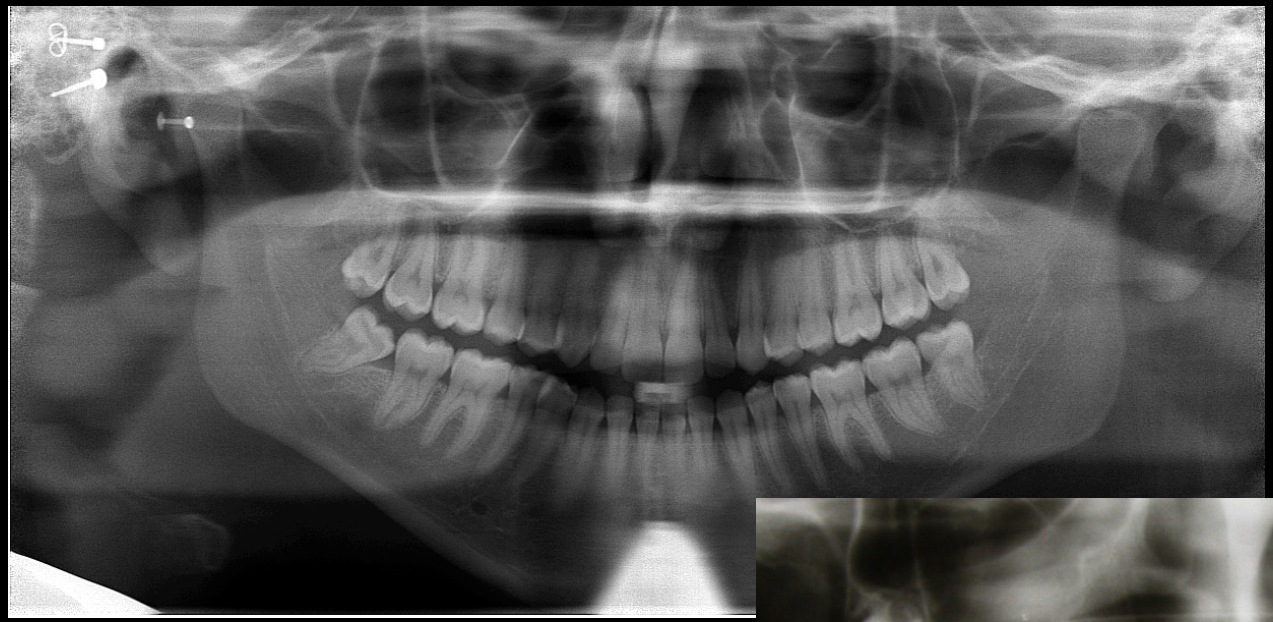

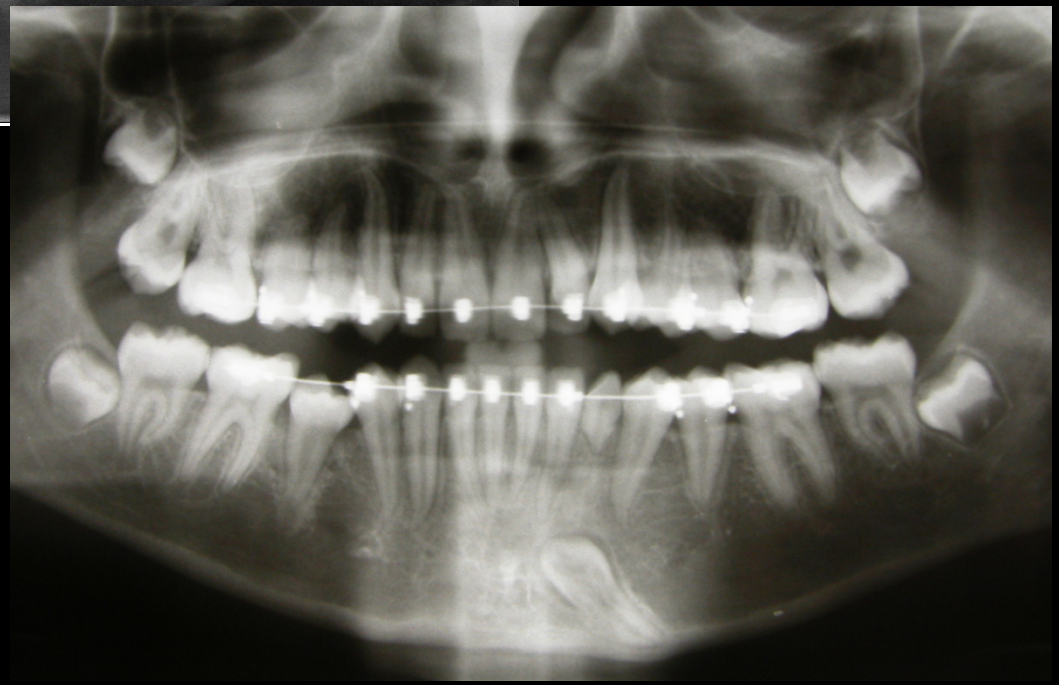

# LAMal ou pas Lamal?

# LAMal ou pas LAMal?

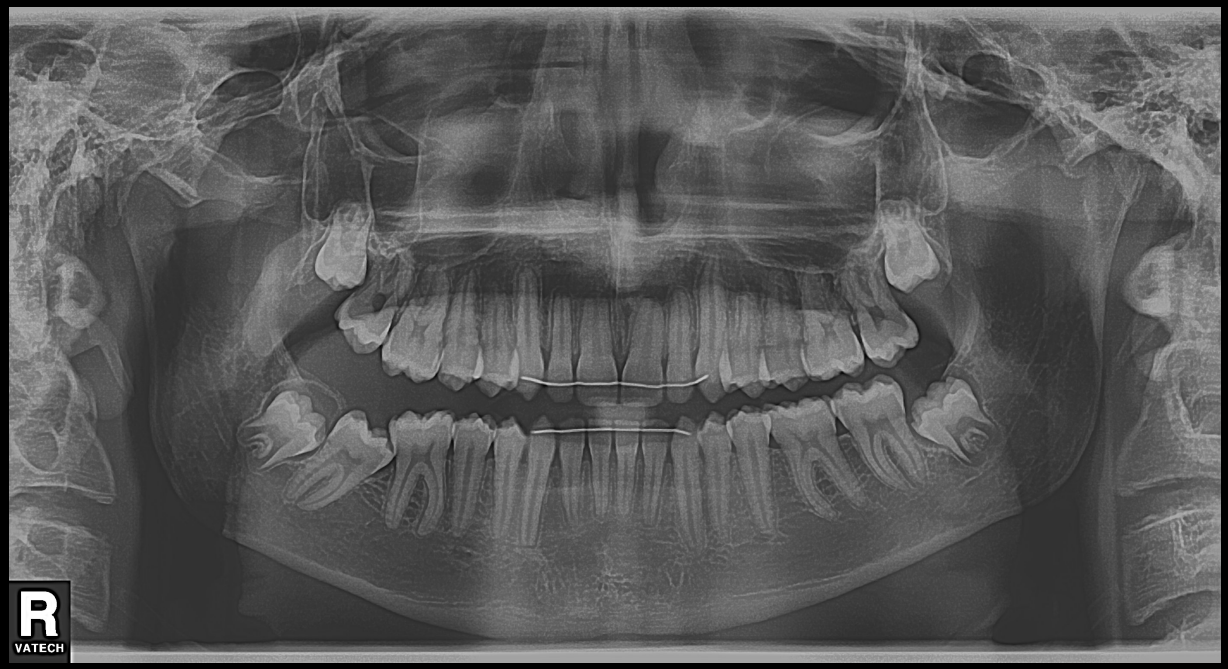

# 2 décisions importantes du TF

BGE 130 V 464, 2004

L'extraction de la dent incluse doit être « schwierig und aufwändig » (difficile et important, coûteux?)

Que veut dire « schwierig », que « aufwändig »?

Par ex: avec risque important (proximité avec V3) > DVT

Non accepté: péricoronarite, petit kyste d'éruption

Expertise de principe: Gebauer, Chiarini, Gnoinsky:

> BGE 127 V 391, 2001

# Tendomyopathie

Douleurs faciales dans le cadre d'une tendomyopathie.

Traitement par gouttière

Qui paye quoi?

Décision « Michigan »: 9C_678/2009

Quid le « propulseur en cas d'une apnée?

# La liste LiMA
# Liste des moyens et des appareils
## OPAS annexe2

- N'est pas soumis à la protection tarifaire (LAMal 44 al.2)

Nouveau à partir du 01.07.2014

Chapitre 23 Orthèses; 23.26 Orthèses mandibulaires

2.26.01.001 L(limitatio) orthèse d'avancement mandibulaire

Limitation: traitement du syndrome d'apnée du sommeil (SAS) en cas de refus ou d'intolérance au traitement classique par ventilation en pression positive continue (CPAP) ;

max. un appareil tous les 3 ans 1 pièce 500.-

# Article 27 Infirmité congénitale

En cas d'infirmité congénitale non couverte par l'assurance-invalidité, l'assurance obligatoire des soins prend en charge les coûts des mêmes prestations qu'en cas de maladie.

Exemple: patiente 24 ans, en suisse depuis 2 ans, présente une fente labio-palatine.

Que propose le médecin conseil?

Dysgnathie chez l'adulte Qui paye??

Der Patient wurde der IV nie angemeldet. KVG 27 und KLV 19a können nicht geltend gemacht werden.
Patient kann den Krankheitswert nicht nachweisen und ist integriert. Die Kaustörung ist Folge des Zahnmangles.
Weder KVG 31 noch 25 können angewendet werden.

BGE K 102/03

La patiente paye de sa poche

LAMal article 27: Infirmité congénitale
exemple

Exemple: patiente 24 ans, en suisse depuis 2 ans, présente une fente labio-palatine.

La caisse maladie refuse avec l'argument BGE K 102/03

Que propose le médecin-conseil?

> Troubles de déglutition avec valeur de maladie.

# Dossier - Facture LAMal

- Petit rapport (anamnèse, examen, examen compl., diagnostic, plan de ttt
- Radiographie imprimée (la plus parlante) avec rapport
- Fiche LAMal 4040
- Devis
- Autres rapports (CT, IRM, médecin généraliste etc.)
- No assurance ou AVS

Facture:

Toujours un devis approuvé (autrement pas de ttt)

No de l'assuré, Nom du méd. dent. lisible

Tarif 3.10, tarif labo ancien/nouveau selon caisse

No de la dent bien visible

# Il faut que l'affection a valeur de maladie !!??

Orteil marteau sans plainte, hallux valgus

Craquements des ATM

Oreille décollée

Nez dévié

Petit seins, asymétrie des seins

Exemple: Azoospermie chez un homme de 50 ans, ancien toxicomane, qui veut encore un enfant avec une jeune partenaire.

Une prise en charge n'est pas (plus) automatique.

Est-ce que la norme devient malade?

# Détendez-vous!

# Was hat Krankeitswert?

Medizinische Sicht (biologische, anatomo-pathologische Sicht erweitert durch psychologische und psycho-soziale Ansätze)

Juristische Sicht (leistungsbezogen)

Der Krankheitswert liegt vor, wenn das übliche Mass an Beschwerden oder drohenden Beschwerden überschritten wird bzw. wenn die Abweichung der tatsächlichen von der idealen Vorstellung ein erhebliches Mass erreicht. Abzustellen ist dabei nicht auf das rein subjektive Empfinden, sondern auf das Mass, wie eine durchschnittlich empfindende Person reagiert.

(G.Riemer-Kafka: Versicherungsmed. Gutachten, p102/103 Stämpfli Bern, 2007)

# Perspectives

Augmentation du volume de patients bénéficiant d'une couverture sociale

Rôle de plus en plus important de la dimension sociale de nos patients

Augmentation des contrôles

Liberté thérapeutique mise à mal

Augmentation des lois, des directives et des ordonnances

Rôle du médecin-conseil ?

Rôle des gestionnaires et des financiers?

# SUMMUM JUS, SUMMA INJURIA
# Cicero 106 à 47 a.C.

# Bibliographie


- Droit social, Volume II,  Droit des assurances sociales
- Anne-Sylvie Dupont et al., 2012 Helbing Lichtenhahn, Bâle
- Annuaire de l'assurance maladie suisse, santé suisse
- AI Assurance-Invalidité 2012, Centre d'information AVS/AI
- Tarif dentaire, Service centrale des tarif médicaux (LAA
- Dossier Assurances sociales 2014, Keiser Verlag, Lucerne


- Intéressé au cours?  dr.whaefliger@gmail.com